



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 063-200071199-20201208-CCPL\_2020\_132-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **02 décembre 2020**

Date d'affichage : **02 décembre 2020**

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-132 : MISE A DISPOSITION DES AIDES A DOMICILE AUPRES DU CIAS :  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'avis du comité technique en date du 02 décembre 2020,

A compter du 01/01/2019 et pour une durée de deux ans, les agents exerçant les fonctions d'aide à domicile ont été mis à disposition auprès du CIAS de Riom Limagne Volcans par le biais d'une convention pour une durée de 2 ans. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020, en même temps que la convention de prestation de service d'aide à domicile.

Le président propose à son assemblée de l'autoriser à signer la nouvelle convention de mise à disposition des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 ans (voir V. Pôle services à la population pour le renouvellement de la convention de prestation de service en parallèle).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition des agents avec le CIAS Riom Limagne Volcans ;
- d'inscrire les crédits au budget ;
- de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

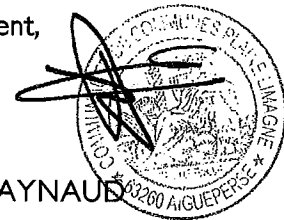
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/12/2020

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD